

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 31 janvier 2012
Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 5, Article 11.10.4.4

11.10.4.4 Temps de tir attribué

11.10.4.4.1 *Compétition individuelle:*

11.10.4.4.1.1 *1 minute est le temps limite dont dispose un athlète pour tirer 1 flèche. Une fois que le groupe précédent a dégagé le pas de tir, le groupe suivant se déplace de la zone d'attente vers la présentation de l'animal à tirer. Quand le groupe précédent a dégagé la cible et se trouve à une distance présumée suffisante pour ne courir aucun risque alors le groupe peut s'avancer de la représentation de l'animal au pas de tir (11.10.4.2) et le premier athlète du groupe commence à tirer. Pour des raisons de sécurité et de limite de temps, une flèche ne peut être encochée que sur le pas de tir.*

11.10.4.4.1.2 *Le temps limite d'1 minute par athlète du groupe commence quand celui-ci arrive au pas de tir.*

11.10.4.4.2 *Compétition par équipe:*

11.10.4.4.2.1 *2 minutes est le temps limite dont dispose une équipe pour tirer 3 flèches, chaque membre de l'équipe tire 1 flèche.*

11.10.4.4.2.2 *Le temps limite de 2 minutes lors de l'Epreuve Elimatoire par équipe commence pour la première équipe au pas de tir, avant cela l'arbitre aura vérifié que l'équipe est prête et lui aura dit de se rendre au pas de tir. Quand la première équipe a dégagé le pas de tir et est de retour dans la zone d'attente (au piquet avec la présentation de la cible) la même procédure commence pour l'autre équipe. Pour des raisons de sécurité et de limite de temps, une flèche ne peut être encochée que sur le pas de tir*